



# DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

CANTON DE BERCK-SUR-MER

COMMUNE DE RANG-DU-FLIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216206888-20241126-2024-029-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Publication : 26/11/2024



*Le maire*  
*[Signature]*

## DECISION DU MAIRE N° 2024-029

**Avenant n° 1 - Lot 7 : plomberie – sanitaires - ventilation – Travaux d'aménagement du centre de loisirs – MAPA n° 24-CRF-0004**

### Le maire de la commune de Rang-du-Fliers

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 4° ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la décision du maire n° 2024-011 en date du 22 juillet 2024 relative à l'attribution du marché public à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du centre de loisirs ;
- Vu la délibération du conseil municipal n° 20092022-014 en date du 20 septembre 2022 donnant délégation de signature au maire pour la signature des avenants aux commandes publiques faisant l'objet d'un marché ;
- Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget de la ville ;

### DECIDE

- Article 1<sup>er</sup>** De signer l'avenant n° 1 au lot n° 7 : plomberie – sanitaires - ventilation du marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du centre de loisirs, attribué à la société EGC – 15, rue de la solette – 62690 Savy-Berlette, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.
- Article 2** L'objet de cet avenant est :  
- une plus-value suite à l'ajout des prestations « fourniture et pose d'un évier et d'un mitigeur de cuisine » ;  
- une moins-value suite à la suppression des distributeurs de papier toilette et de papier essuie-mains afin de ne pas différencier des autres bâtiments.
- Article 3** L'incidence financière de cet avenant est :  
• Montant initial du marché : 6 950,00 € HT  
• Montant de l'avenant n° 1 : + 108,59 € HT  
• Nouveau montant du marché : 7 058,59 € HT  
L'écart introduit par l'acte modificatif est de + 1,562 %.
- Article 4** La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer.
- Article 5** Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.
- Article 6** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Fait à RANG-DU-FLIERS,  
Le 26 novembre 2024



*Le maire*  
*[Signature]*  
Claude COIN



Mairie de Rang-du-Fliers

158 rue de l'Eglise – 62180 Rang-du-Fliers

☎ 03.21.84.23.65 – 📠 03.21.84.58.26 – [www.villerrangdufliers.fr](http://www.villerrangdufliers.fr)